



Bulletin

Surveillance du paludisme d'importation : Situation au 31 août 2026

Date de publication : 09.09.2026

LA REUNION

Points clés

- Poursuite de la hausse des signalements de cas importés amorcée en 2023 après la fin des restrictions de voyages liées à la pandémie à Covid-19
- Les cas sont majoritairement des hommes de retour de voyage familial aux Comores et à Madagascar
- La plupart des infections est due à *P. falciparum*
- La majorité des cas a présenté un accès simple, mais les accès sévères sont en hausse

ÉVOLUTION MENSUELLE DES CAS IMPORTES

Depuis le **début de l'année 2026**, **47 cas de paludisme importés ont été signalés à la Réunion**. Ce nombre est **en hausse** (35 cas en 2025 et 46 en 2024 sur les années entières) et s'inscrit dans un contexte de résurgence régionale.

Le nombre de cas est variable en fonction des mois mais on observe un nombre de cas plus élevé au cours des premiers mois de l'année et une nouvelle hausse en août.

Jusqu'en avril 2026, globalement, le nombre de cas signalés a été plus élevé que les autres années. Les mois de mai juin et juillet se situaient dans des moyennes basses. **En août, 9 cas** ont été rapportés, ce qui représente une **hausse** notable pour ce mois.

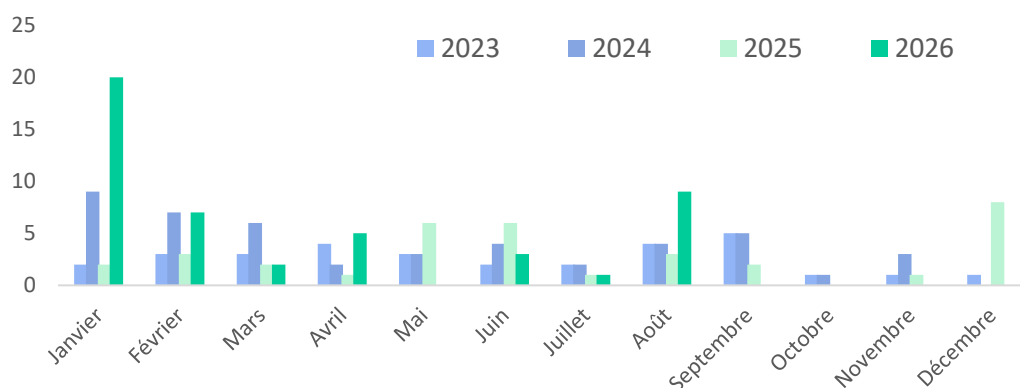


Figure : Nombre de cas de paludisme d'importation déclarés/mois de début des signes (La Réunion, 1/1/23 - 31 /8/26)

Source : données maladie à surveillance obligatoire - ARS La Réunion - Exploitation Santé publique France

DESCRIPTION ET PRISE EN CHARGE DES CAS

On n'observe pas d'évolution en ce qui concerne les caractéristiques des cas, leur prise en charge, les modalités du voyage ou encore le parasite en cause.

- ✓ Les cas sont majoritairement des adultes et les hommes sont les plus représentés (sexe ratio H/F : 1,6 ; âge médian 46 ans).

- ✓ *P. falciparum* reste le parasite le plus fréquemment identifié (98% des cas pour lesquels l'information était disponible). Une seule infection à *P. vivax* a été rapportée.
- ✓ La majorité des cas a présenté un accès simple (94% des cas) mais la part de patients ayant été pris en charge dans un service de réanimation ou de soins critiques est en hausse (24% pour 13% en 2025).
- ✓ La moitié des cas avait connaissance du risque avant le départ et 20% avaient initié une chimioprophylaxie avant le départ. Aucune n'a été poursuivie tout au long du séjour.
- ✓ La majorité des cas était diagnostiquée au retour d'un séjour aux Comores (72% des cas ; n=34) dans le cadre d'un voyage familial. On rapporte également un cas au retour de Mayotte (2 cas en 2025).

PRECONISATIONS

En matière de prévention du risque, de façon générale, il est recommandé de se protéger des piqûres de moustiques par l'usage de répulsifs, de moustiquaires imprégnées et par le port de vêtements couvrants dès la tombée de la nuit. Ces mesures permettent également d'être protégés contre les piqûres d'autres insectes vecteurs d'autres maladies (dengue, chikungunya, ...). L'usage d'une chimioprophylaxie doit être évaluée avant tout voyage. A ce jour, la combinaison atovaquone/proguanil ou la doxycycline sont les seuls médicaments recommandés en 1ère ligne pour une chimioprophylaxie antipaludéenne.

Pour rappel, la prise d'une prophylaxie et l'usage de mesures répulsives (lotions ou sprays anti moustiques contenant du DEET, vêtements longs...) ne garantissent pas à 100% l'absence de risque de contracter le paludisme.

En cas de symptômes évocateurs (fièvre) au retour de voyage (et jusqu'à 2 mois après le retour) en zone impaludée, le diagnostic de paludisme doit toujours être envisagé et un test de confirmation biologique réalisé. Une prise en charge médicale rapide est requise.

SIGNALEMENT

Le paludisme d'importation est une maladie à signalement obligatoire. Chaque cas confirmé doit faire l'objet d'un signalement immédiat par le biologiste ou le médecin à la Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion des Signaux sanitaire de l'ARS Réunion.

Courriel : ars-reunion-signal@ars.sante.fr - MSS : ars-reunion-signal@arslareunion.mssante.fr ;

Téléphone : 02 62 93 94 15

Toute situation inhabituelle peut être signalée à Santé publique France : oceanindien@santepubliquefrance.fr

Méthodologie

Santé publique France, dans le cadre de ses missions de surveillance, d'alerte et de prévention, recueille, analyse et publie les données concernant la circulation du paludisme d'importation (maladie à déclaration obligatoire) sur le territoire. La méthodologie relative à l'analyse de ces données est disponible [ici](#).

Remerciements

Santé publique France remercie le réseau d'acteurs sur lequel il s'appuie pour assurer la surveillance du paludisme d'importation : les laboratoires de biologie médicale hospitaliers et de ville, La Cellule de Veille d'Alerte et de Gestion Sanitaire de l'ARS et le service de Lutte antivectorielle de l'ARS.

Pour nous citer : Surveillance sanitaire. Bulletin épidémiologique Surveillance de la dengue à la Réunion – Point au 31/8/26. Édition La Réunion. 09 Septembre 2026. Saint-Maurice : Santé publique France, 2p, 2026

Directeur de publication : Etienne Pot

Date de publication : 9 Septembre 2026

Contact : oceanindien@santepubliquefrance.fr